

## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PIEGE LAURAGAIS MALEPERE SEANCE DU 29/10/2024

DEL-29102024-15

Date de convocation :  
14/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 29 octobre à 18 heures 00, le Conseil communautaire Piège Lauragais Malepère, légalement convoqué, s'est réuni à Saint Julien de Briola, sous la présidence d'André VIOLA, Président.

Nombre de conseillers :

- en exercice: 62
- présents: 42
- procurations: 3
- votants: 45

Date de publication :

.....

**PRESENTS :** Loïc ALBERT, Didier ALRIC, Francis ANDRIEU, Brice ASENSIO, Marie-Hélène BOYER, Bernard BREIL, Christian BRUSTIER, Thierry CADENAT, Régis CALMON, André CATHALA, Pierre CAZAL, Serge CAZENAVE, Jacques DANJOU, Jérôme DARFEUILLE, Éric DU FAYET DE LA TOUR, Jean-Marc ESTREM, Jean Henry FARNE, Claudie FAUCON MEJEAN, Magali FRECHENGUES, José FROMENT, Dominique FROMILHAGUE, Denis JUIN, Maryse LALA LAFFONT, Éric LANNES, Philippe LANNES, Catherine LASSALLE, Christian LUCATO, Jean-Christophe MARIO, Anne-Marie MAZIERES, Paul PAINCO, Aurélien PASSEMAR, Gilles PORTES, Michel PUJOL, Pascale RASTOUIL, Alain ROUQUET, Jean-Baptiste SARDA, Serge SERRANO, Christine SOULE LOCHON, Rachel STREMLER, Pierre VIDAL, Estelle VILESPY, André VIOLA.

*Formant la majorité des membres en exercice*

**REPRESENTES :** Muriel DENUC GUICHET par Jérôme DARFEUILLE, Florian GRIMONPRE par André CATHALA, Hélène MARTY par Bernard BREIL.

**ABSENTS :** Bruno BERTRAND, Régis BRUTY, Sarah DANJOU, Florence FOURRIER, Michel GALANT, Lionel GARRIGUES, Emilien GUILHEMAT, Jean-François IMBERT, Bernard JUILLA, Didier MATTIA, Jean-Claude MAURETTE, Benjamin PEYRAS, Rose-lyne RIOS, Françoise RODE, Florence SCIAU, Floréal SOLER, Yolande STEENKESTE.

**Secrétaire de séance :** Catherine LASSALLE

**OBJET:** Convention de remboursement des communes de Villesisclé et Villeneuve le Montréal pour les travaux sur la voirie communautaire

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10, L.5211-2 et L.2122-17,

**Considérant** que les communes de Villeneuve les Montréal et de Villesisclé souhaitent installer des dispositifs de réduction de vitesse (de type écluse) sur des voiries communautaires,

**Considérant** que ces travaux ne font pas partie de la compétence voirie (conservation) portée par la CCPLM mais de la compétence police de la route portée par les communes, ces travaux doivent être financés par les communes,

**Considérant** que ces travaux seront réalisés par la CCPLM dont le cadre de son accord cadre à bons de commande, en même temps que la réfection de voirie,

**Considérant** que des conventions de remboursement entre la CCPLM et ces 2 communes doivent être mises en place,

Certifié exécutoire pour avoir été :

- transmis au contrôle de légalité le: .....

- publié le: .....

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
*à l'unanimité des membres présents*

**AUTORISE** le Président à signer les conventions précitées avec les communes de Villesisclle et Villeneuve les Montréal, et tout document d'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme,

**Catherine LASSALLE**  
Secrétaire de séance



**André VIOLA,**  
Président

